

Des domaines pour le public : enjeux d'une reconnaissance

Espaces libres

Il était courant, dans les années soixante et soixante-dix, de voir dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord des pans entiers des villes être rasés, et de voir émerger à leur place des quartiers résidentiels ou *mixtes* nouveaux, ou des gratte-ciel dans le centre des affaires, le tout abondamment pourvu d'*espaces libres* ou *open spaces*.

L'abondance d'espaces libres n'a soulevé, on le sait, qu'un enthousiasme limité. Places balayées par la bise, impraticables six mois de l'année, dalles arides au pied de somptueux gratte-ciel, *places* intérieures, entièrement livrées au commerce et aux rassemblements orchestrés, avenues sans grâce et sans chaleur, *espaces verts* aussi vagues que leur appellation, chaque pays a eu à se plaindre de ses urbanistes, architectes, architectes du paysage, et de ses pouvoirs publics en matière d'espaces libres. Le vocabulaire se relâche, et révèle une confusion nouvelle quant aux typologies d'espaces. On parle d'espaces verts, gris et bleus, lorsqu'on pourrait

parler de jardins, de parcs, de squares, de bois, de places urbaines, ou pavées, ou plantées, de promenades le long de rives.

Le particulier, c'est-à-dire tel ou tel type d'espace, et donc telle ou telle approche en matière d'intention, de conception, d'aménagement et d'usage est remplacé par des expressions qui voudraient avoir une portée générique. Ainsi de l'appellation *espaces libres*, qui couvre tout et le reste : places, ou, selon les fantaisies sémantiques de tel ou tel contexte culturel, des plazas, parcs, jardins publics, squares, carrés, boisés urbains, cimetières plantés, et, cette fois selon la morphologie urbaine de telle ou telle ville, des ruelles, des passages couverts, des rives, etc...

Le fait même d'éprouver le besoin d'ajouter un etc. à un inventaire aussi hétéroclite signale la force et la faiblesse d'une expression comme *espaces libres*. Sa force se situe dans le fait qu'elle oblige à penser au puissant dénominateur commun de ces lieux, qui est la socialité. Tous ces espaces ont en commun d'être des expressions concrètes de la légitimité du rassemblement des citoyens d'une ville, de leur accès individuel ou en groupe, pour des activités solitaires ou partagées, à une grande diversité d'endroits dans la ville.

La faiblesse d'une telle expression réside dans le fait qu'elle masque l'extrême diversité des formes du rassemblement et des pratiques individuelles de chacun de ces espaces, dans le fait, par extension, qu'elle ignore les normes sociales qui les régissent et qu'elle ne permet pas de percevoir et de situer les enjeux mêmes de leurs usages spécifiques. Car si chaque citoyen sait bien qu'il est possible de faire nombre de choses semblables (se promener, voir passer les gens, prendre un verre, participer à un jeu ou à un spectacle) dans différents espaces libres, personne ne confond une place et une rue, ni une place et une promenade, un cours et une avenue, un square et un parc.

Cette confusion n'est pas possible, même lorsque des usages semblables sont observables dans des lieux différents parce que chaque espace dit *libre* n'est qu'une forme, alors qu'une rue par exemple, ou une place ou un parc est une forme intimement liée à une expérience du lieu, une appréhension de ses normes propres d'usage, une perception de son symbolisme dans la ville, en un

mot, à une compréhension des enjeux des pratiques de chaque type d'espace. Cette compréhension intervient, est observable en action, même lorsqu'il s'agit de lieux composites, comme les places-parcs, les rues piétonnes ou les passages couverts.

C'est cette compréhension des enjeux qui sous-tend des appropriations particulières et des attachements spécifiques. Ainsi, nombre de places marquées par un monument commémoratif (obélisque, statue, stèle) peuvent à peine être fréquentées, et même rester pendant des décennies en état de léthargie, tout en remplissant une fonction symbolique importante, qui ne sera peut-être révélée que, par exemple, lors d'un acte de vandalisme du monument ou lors d'un projet de réaménagement de la place.

De la même façon, une artère importante de la ville dont les rythmes quotidiens sont essentiellement liés à la circulation automobile peut se révéler comme espace civique quelquefois par an seulement, mais de manière fondamentale. C'est le cas, à Montréal par exemple, du boulevard René-Lévesque dont les trottoirs à la hauteur du Complexe Guy Favreau sont réappropriés par des manifestants à l'occasion de grèves, de protestations politiques, etc. Toujours à titre d'exemple, la traduction en actions de cette compréhension s'opère de manière routinière lorsque les citoyens choisissent telle rue pour faire du lèche-vitrines, telle autre pour s'asseoir à une table de café, telle place publique retirée pour une rencontre qu'on veut discrète, ou telle autre pour rendre publique une relation donnée.

Des individus, de leurs choix des lieux en fonction de leurs intentions, à la manière dont une société se représente dans ses lieux publics, il y a une continuité, qui fait partie de notre bagage culturel, que nous portons avec nous, que nous utilisons spontanément et parfois inconsciemment, et qui donc oriente nos actions dans les *espaces libres*.

Espaces publics

La compréhension des enjeux des actions qui se déroulent dans les espaces libres implique l'inégalité et la diversité des rôles que ces derniers jouent dans la ville. L'expression *espace libre* rend

bien la possibilité de la rencontre éphémère, l'accessibilité, et donc un aspect de l'urbanité, mais elle laisse non résolues des questions fondamentales. La première, bien vue par nombre d'auteurs, est celle des limites de fait de l'accessibilité par les conventions d'usage d'un lieu donné, la nature de son insertion dans un contexte urbain plus large, et, en particulier, dans son quartier, son image dominante, l'évolution de son rôle dans l'histoire de la ville, etc. La seconde est de nature légale. Ainsi, nombre de cimetières plantés sont des propriétés privées et leur accessibilité potentielle à tout un chacun, et non seulement, par exemple, aux visiteurs en pèlerinage, doit être négociée et définie soi-même au préalable par les représentants des pouvoirs publics et ceux des propriétaires.

La troisième est de nature économique et symbolique. Beaucoup de lieux publics sont historiquement associés à l'exercice de fonctions commerciales, dont il a été démontré, par exemple dans le cas de Paris et de la région parisienne, qu'elles restent importantes. Des parcs comme le Tivoli de Copenhague continuent à être à la fois des lieux de promenade et de commerce. Mais que dire des places de quartiers résidentiels ou de quartiers centraux bordées de terrasses de café ? Et des places sur lesquelles les sièges des grandes compagnies d'envergure internationale, des banques ou des assurances prestigieuses s'installent sans concurrence possible ? On pourrait citer New York, Boston et Barcelone, mais aussi Montréal, dont la Place du Canada est représentative de cette situation. Ainsi, si autrefois une *résidence placière* était signe de prestige pour une famille, aujourd'hui la localisation placière des gratte-ciel reproduit une appropriation symbolique issue du pouvoir de l'argent et orientée vers la consolidation de l'image des grandes compagnies. Pourtant, sur ces mêmes places, dont la *valeur* économique est effective sinon immédiatement mesurable, les signes du prestige économique voisinent avec d'autres symboles : statues de héros, de saints ou sculptures emblématiques, on trouve tout cela aussi, par exemple, Place du Canada, et ce voisinage exprime aussi le caractère public de la place.

La question des représentations n'est pas moins importante, car c'est celle même de l'identification à une ville et à ses territoires collectifs.

Ainsi, certains espaces libres, tel un mini-parc de quartier ou une placette de voisinage sont susceptibles de provoquer des attachements et des identifications qui les dépassent pour concerner l'attachement au quartier. De la même façon, les grandes places et les lieux emblématiques de nos villes, comme les Places d'Armes, les Champs de Mars d'ici ou d'Europe sont à nos yeux si fondamentaux qu'il n'est pas même nécessaire de les fréquenter pour y être profondément attaché, pour que nous les considérions comme une expression, une représentation, un symbole même de notre ville, et, au-delà, de notre culture.

Cette identification n'est possible que lorsque ces espaces remplissent une condition majeure, à savoir qu'ils autorisent la formation d'un sentiment de propriété. Par sentiment de propriété nous entendons ici la conscience d'être un usager légitime de ces lieux dans la mesure même où c'est la collectivité, c'est-à-dire le public, qui est le garant de leur accessibilité, leurs conventions d'usage, et de leur régulation, et ceci au point d'inclure leurs usages déviants ou marginaux. Et, en effet, bien que nos attentes en matière de sécurité dans les lieux publics ne cessent de devenir plus exigeantes, et bien que le seuil de notre tolérance vis-à-vis des signes visibles de la marginalité s'abaisse toujours, nous savons qu'il faut s'attendre à trouver certaines formes de délinquance dans les lieux publics, et qu'aussi désagréables que nous les trouvions, elles sont inséparables de cette garantie de la qualité publique d'un lieu, et donc de son rôle civique.

Pour remplir complètement ce rôle, il ne suffit pas qu'un espace soit libre. Il faut aussi qu'il soit, sans ambiguïté, public, un territoire dont le garant est la collectivité et qui, pourtant, autorise non seulement des appropriations routinières, individuelles ou de groupes qui en changeront progressivement le sens et le rôle dans la ville, mais aussi des appropriations soudaines, peut-être violentes qui seront autant de rappels que la vie publique réside dans son essence autant dans le rassemblement pour le pur plaisir du rassemblement, l'exercice de la coexistence selon des conventions admises, que dans l'expérience du conflit et de la confrontation sociale.

Parce que seul l'espace public résume et porte en lui-même à la fois les potentialités de la sociabilité courtoise, du spectacle, de l'échange, des

comportements conventionnels et ceux de la délinquance, de la marginalité, de la violence criminelle ou politique, il peut avoir force de symbole et être approprié à distance.

C'est pourquoi certains espaces libres seulement peuvent être tout à fait des espaces publics, qui sont les domaines essentiels du public. Ces espaces publics, disions-nous, ont des désignations qui leur sont propres, même lorsqu'ils sont des lieux hybrides, comme les squares par exemple. La conscience de la référence au type d'espace est ici fondamentale, parce qu'elle porte en elle la conscience des enjeux en termes d'urbanité, de sociabilité, et de civilité, mais aussi d'affrontement et de conflits sociaux de chacun d'eux. Encore une fois, au-delà de la forme, un lieu public est reconnaissable aux enjeux de ses pratiques, et non seulement à la nature de ces dernières.

Le renouveau des lieux publics : aspects du débat à Montréal

La désaffection du grand public pour les espaces publics urbains qui allaient de pair avec l'urbanisme moderne, et en particulier pour les places, *plazas*, et autres *dalles*, *agoras* ou *forums* a eu pour vertu de soutenir les critiques savantes de cet urbanisme, d'aider ainsi à faire émerger une vision romantique et nostalgique des *vraies* places d'autrefois, et de faire soudain rêver d'un âge d'or perdu de la vie publique chaleureuse et bon enfant.

Cette vision, populaire également, quoique tout à fait schématique et discutable d'un point de vue historique, a contribué à remettre à l'honneur les qualités d'usage ordinaire des lieux publics. Ainsi, depuis plus d'une décennie, petites et grandes villes se donnent des quartiers piétonniers, réaménagent leurs places pour faciliter le rassemblement, repensent les rôles de leurs parcs et de leurs rues.

C'est dans ce contexte de renouveau des domaines du public qu'il est important d'entretenir le débat sur leur émergence et leur fonctionnement. Entre la tentation romantique, l'exploitation financière et les calculs politiques qui entourent la question des lieux publics, il faut continuer à s'interroger sur leur existence aujourd'hui et à soumettre à la critique leurs avatars modernes.

Montréal ne fait pas exception. Depuis 1990, la Ville tente d'implanter une politique des lieux publics, dans le but de faire de ces derniers des lieux privilégiés d'expression de la vie publique. Dans un contexte social et démographique marqué par l'installation de nouveaux groupes ethniques et par la mobilité ascendante des classes modestes traditionnelles, la question de l'aménagement d'espaces collectifs capables de provoquer des processus identitaires au sein d'une collectivité composite et de faciliter divers modes de cohabitation dans un lieu public, se pose de manière particulièrement urgente.

Le premier aspect de cette question concerne la localisation même de ces lieux publics. En effet, la tradition première des lieux publics est à Montréal celle de la concentration des activités, et donc du rassemblement, de l'animation et de l'intégration des fonctions urbaines dans la place, qui constituait ainsi souvent le pivot autour duquel les nouveaux faubourgs venaient se greffer et s'articuler.

L'apparition au XIX^e siècle du mouvement des grands parcs va être soutenue par une vision romantique du rôle de la *nature salvatrice*, et déboucher sur la composition de paysages invitant au retrait, à la recherche d'un refuge pour échapper aux tensions de la vie quotidienne.

La polyvalence effective de ces lieux et leur démocratisation réelle va cependant être altérée, lorsque se superpose progressivement la fonction sportive sur la fonction récréative et esthétique des parcs. L'organisation et la conception des espaces publics s'orientent vers le sport et le loisir de plein air, réduisant les pratiques de regroupement spontané, de promenade et de contemplation.

Ainsi, autour des années cinquante, la Ville s'évertue à distribuer équitablement terrains de jeux et de sports et tente d'agir au niveau des quartiers, à proximité des lieux d'habitation. La demande en parcs locaux augmente dans les années soixante, soutenant les actions de la Ville. Mais celles-ci s'accomplissent au prix d'une désaffection des lieux d'échanges collectifs centraux.

Nous observons aujourd'hui une toute autre situation : la multiplication des places et lieux publics qui sont aménagés par la Ville dans une perspective de célébration des contributions des divers groupes ethniques à la culture de Montréal rivalise avec les interventions qui ont pour objectif

de remettre à l'honneur la fonction de centralité de grandes places ou de rues.

Quelles sont les implications de l'inscription dans l'espace collectif d'une contribution culturelle historique particulière? Quelles sont celles des gestes de restauration des lieux centraux? Les termes du débat sont là, qui devraient nous guider dans une compréhension plus générale des enjeux de l'aménagement des lieux publics.

Cette question comporte un autre aspect, qui a trait au point de départ même du processus de conception. La première approche, dite fonctionnelle, est guidée par une intention intégratrice. Dans ce cas, la conception se déroule à partir d'une logique apte à rassembler les divers besoins et points de vue des usagers autour d'un projet commun qui sera, selon le cas, historique, récréatif ou autre. L'idée implicite ici est de mettre en scène les éléments du design aptes à susciter la convivialité. Le lieu public sera un lieu de rassemblement ou il ne sera pas. On recourra sans cesse aux *archétypes* du passé pour sous-tendre la démonstration. Ce faisant, on subordonne la conception formelle à la fonction.

Cette approche ne fait pas l'unanimité des concepteurs, qui évoquent l'appauvrissement formel qu'elle risque d'impliquer, et la prolifération d'espaces stéréotypés. En réaction, elle oppose à la conception basée sur la logique d'usage l'approche dite expressive. Dans ce cas, ce sera davantage sur le plan de l'imaginaire plutôt que sur le plan du réel, que l'on proposera aux utilisateurs des lieux un projet commun. Une idée, de nature ou de culture, guide la conception, et le lieu public doit devenir une forme d'expression symbolique de cette idée.

Enfin, pour qui conçoit un projet comme un processus communicationnel et qui s'intéresse à la dimension éthique de ce processus, la compréhension de la manière dont les utilisateurs se représentent l'idée qui sous-tend un lieu public est fondamentale.

Ce questionnement, qui balance entre la logique de l'usage et celle de l'expression, est plus que simplement d'actualité à Montréal. C'est le questionnement même qui traverse toute politique de mise en valeur et d'aménagement des domaines du public et qui est diversement abordé dans ce numéro consacré aux domaines du public.

Perla Korosec-Serfaty
Surintendante
Division des espaces libres et du réseau vert
Ville de Montréal
SHDU, planification urbaine

Irène Cinq-Mars
Vice-rectrice adjointe
Professeur d'Architecture du paysage
Université de Montréal



INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BLAW, P.W. 1992, « The Metamorphosis of Public Life and Public Places », Actes de la Conférence IAPS 12, *Socio-Environmental Metamorphosis*, sous la direction de A. Mazis, C. Karalitsou - K. Tsoukala - Université Aristote, Thessalonique.
- COLLECTIF D'AUTEURS. 1981, *Urban Open Spaces, Cooper-Hewitt Museum*. The Smithsonian Institution's National Museum of Design, New York, Rizzoli.
- LAPLANTE, J. de. 1990, *Les parcs de Montréal des origines à nos jours*, Montréal, Méridien.
- SAMPSON, B. W. 1990, « Ah Montréal ! Réflexions on Differing Views of Public Space, Past and Present ». *Architecture and Behaviour*, vol. 6, n° 4, p. 293-306.